

Les courses au centre de l'évaluation en EPS

L'évaluation en EPS est un indicateur de l'évolution de l'identité de la discipline. Les courses athlétiques occupent une place de choix dans cette évaluation de la valeur physique des élèves jusque dans les années 1980. Ensuite, les formes de pratiques et d'évaluation ont comme but de mesurer la compétence scolaire des élèves. **Pierre Bavazzano***, enseignant au département STAPS de l'Université de Savoie, porte ici un regard historique sur ces évolutions en identifiant différents éléments : quels types de courses en E.P.S., quelles modalités d'évaluation, quelle place dans l'enseignement de l'E.P.S. ?

Les débuts de la certification, mais pas de l'évaluation : intégration des courses de vitesse (1937-1966)

L'évaluation de la « valeur physique » a constitué un projet permanent pour l'éducation physique dès son institutionnalisation dans l'École française. La création du Brevet Sportif Populaire (B.S.P.) en 1937 constitue une étape dans ce projet. Initié par le Front Populaire, il sert d'évaluation pour le Certificat d'Études Primaires¹. Il est constitué d'épreuves d'athlétisme et de natation avec une part pour les courses athlétiques : course de vitesse pour le 1^{er} échelon, puis courses de vitesse et de fond pour les échelons suivants (du 40 m au 100 m plat, du 600 m au 1000 m). Il s'agit d'« encourager les jeunes gens et adultes des deux sexes à la pratique de l'éducation physique et des sports » et de « développer dans la jeunesse française le goût de l'athlétisme complet »². On perçoit ici la référence à « l'athlétisme sport de base »³ qui ne fera que se perpétuer, la course à pied faisant partie des pratiques essentielles pour des raisons techniques, mais probablement aussi matérielles.

Sous Vichy, la première étape d'une reconnaissance de l'EPS par une certification d'une épreuve optionnelle au baccalauréat est mise en oeuvre. Le programme s'appuie sur l'athlétisme (et le grimper de corde) et, pour ce qui concerne les courses, uniquement la vitesse (50 à 80 m pour les filles et 50 à 100 m pour les garçons). Alors que la méthode naturelle, fondée sur des familles d'exercices proches pour certaines des actions athlétiques, est fortement encouragée au plan institutionnel, les épreuves certificatives aux examens n'intègrent pas la course longue⁴, contrairement au B.S.P.

Les différentes réformes du baccalauréat (1945 à 1966) contribuent à intégrer d'autres activités physiques et sportives (gymnastique, natation, grimper de corde). L'évaluation est réalisée cette fois à l'aide de la table Letessier⁵ afin de pouvoir comparer les différentes épreuves entre elles pour répondre aux normes scolaires du moment.

Dans cette période, l'évaluation de la valeur physique de l'individu à l'aide d'outils d'évaluation est prégnante. Si les épreuves d'évaluation sont multiples utilisant par exemple les parcours⁶, la certification reste centrée sur la pratique d'un athlétisme culturel, reflet des pratiques sociales dominantes, utilisant essentiellement la course de vitesse considérée comme révélatrice des qualités physiques de vitesse.

Émergence de la course longue en E.P.S. : enseignement, évaluation, certification (1967-1993)

Avec le projet de rénovation de l'E.P.S. par les IO de 1967, le trio des activités athlétisme-gymnastique-natation représente toujours le cœur de la certification en E.P.S. ; les courses athlétiques connaissent une diversification (course de vitesse ou de résistance) et nous pouvons penser que l'athlétisme et donc les courses sont massivement pratiqués pour cet examen désormais obligatoire. La performance est le critère d'évaluation unique et rend très probablement compte d'une E.P.S. centrée sur l'entraînement et la préparation des épreuves sportives du baccalauréat.

Mais les acteurs de la discipline poursuivent une réflexion plus globale autour du choix des A.P.S., des contenus d'enseignement, des modalités d'évaluation. Le sport scolaire questionne l'accès de tous à une culture sportive de masse dans laquelle le cross-country devient un symbole. La permanence de la référence à la santé comme finalité essentielle de l'EPS entraîne probablement un renforcement des pratiques de course de durée qui trouveront leur légitimité par l'épreuve obligatoire de 20 minutes au baccalauréat dès 1984. Mais, le choix de la course persiste dans le cadre du quadrathlon (80 m plat ou haies ou 1 500 m, auxquels il faut rajouter un saut et un lancer), épreuve révélatrice d'un traditionalisme athlétique. Ainsi, les courses pèsent la moitié de l'athlétisme et donc au final ¼ de la note de l'EPS au baccalauréat. Mais, la transformation essentielle est le passage à une évaluation plus qualitative centrée sur l'élève. Chaque activité est évaluée selon de multiples indicateurs comme la participation et les connaissances. Puis, dans le cadre des réformes du baccalauréat, l'athlétisme devient une activité qui peut être choisie parmi les différents groupements. Son influence diminue dans le cadre de la certification, mais sa programmation reste massive, notamment pour le demi-fond.

Dans la continuité de cette dynamique, le collège contribue à promouvoir l'athlétisme. Les courses trouvent une place importante dans le cadre du diplôme national du brevet. L'athlétisme reste une épreuve à barème national poursuivant son rôle d'évaluation de la valeur physique des élèves français. Néanmoins, dans le cadre de la diversification des A.P.S.A. initiée par les programmes de 1985-86, d'autres formes de

Cet ensemble d'activités ayant comme support moteur essentiel la course à pied permettrait de répondre aux motivations et ressources différentes des élèves.

courses font leur apparition : c'est le cas de la course d'orientation dans le champ des activités physiques de pleine nature (A.P.P.N.).

Des courses pour tous les élèves (depuis 1993) ?

Plusieurs évolutions sont notables sur cette période. C'est tout d'abord l'émergence des formes de pratiques scolaires d'entretien physique dans laquelle la « course en durée » occupe une place intéressante. Centrée davantage sur un rapport à soi que sur l'efficacité technique référée à la performance athlétique, cette pratique est censée répondre aux besoins actuels et futurs des lycéens en termes de santé et d'activité physique. Ce champ d'activités appartenant désormais à la compétence propre n°5 des programmes de lycée vise à « réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi »⁷ tandis que les autres activités de course athlétique – vitesse, demi-fond, haies – entrent dans le cadre de la compétence n°1 : « produire une performance maximale à une échéance donnée ». Les épreuves proposées permettent de viser et d'évaluer les mobiles suivants : accompagner un projet sportif, rechercher une forme optimale, récupérer, se détendre, affiner sa silhouette. La moitié des points est consacrée à la conception et à l'analyse du projet, c'est-à-dire à des connaissances théoriques, la course n'étant ici qu'un moyen au service d'un autre objectif, n'incluant pas forcément l'efficacité technique.

L'harmonisation de la matrice disciplinaire des programmes du collège et du lycée fait que les courses athlétiques sont présentes sur tout le cursus : demi-fond, haies, vitesse-relais. La course en athlétisme reste une activité fortement programmée et évaluée. On peut observer des nuances entre les différentes prescriptions institutionnelles : haies courtes au collège, haies longues au lycée ; travail sur la durée au collège, sur la distance au lycée. Le 3x500m reste un passage obligé pour bon nombre de lycéens français, la programmation des contenus étant référée à la vitesse maximale aérobie, facteur censé permettre l'individualisation du travail de l'élève.

Mais d'autres modalités de pratique intégrant la course à pied investissent l'E.P.S. La course d'orientation, activité première avec l'escalade dans le champ des A.P.P.N., est pratiquée par un nombre important d'élèves. Cette activité permet de renouveler l'offre de course en milieu scolaire par rapport au demi-fond qui apparaît aux yeux de certains

comme austère et ennuyeux⁸. Une autre forme de pratique de course est également proposée dans quelques régions de France, centrée sur la course tout terrain en pleine nature⁹. Cette pratique, s'ancrant dans la pratique culturelle du trail, discipline en plein essor en France, fait référence pour l'évaluation à une vitesse de course « équivalent plat ».

La période actuelle est caractérisée par une augmentation de l'offre de formation en courses relevant de différentes compétences propres en E.P.S. Ces multiples formes de pratiques sont désormais présentes dans les examens certificatifs en E.P.S. Cet ensemble d'activités ayant comme support moteur essentiel la course à pied permettrait de répondre aux motivations et ressources différentes des élèves.

Ainsi, il est clair que les modalités et les types de course utilisés varient en fonction du projet disciplinaire et de son évolution. L'ajout progressif à la course de vitesse de la course de demi-fond, puis la diversification des modalités de pratique, évacuant parfois l'objectif de performance et d'efficacité, dans le cadre même de l'évaluation est révélateur des évolutions disciplinaires autour d'une volonté de renforcer le lien avec la santé, de servir des objectifs scolaires et de reconsidérer la définition de la culture à transmettre aux élèves. Si la course athlétique est moins pratiquée aujourd'hui en E.P.S., d'autres formes de course à pied pénètrent l'institution scolaire... questionnant fortement l'épaisseur culturelle de cette activité. ♦

*Doctorant membre du CRIS Lyon 1

1. A. Roger & B. Hozé, Le Brevet Sportif Populaire, symbole de la politique sportive menée par le Front Populaire. Rendez-vous de l'histoire de Blois, 2009.
2. H. Sellier & L. Lagrange, Rapport à Monsieur le Président de la République. Ministère de la Santé Publique. Sous-secrétariat de l'Organisation des Loisirs et des Sports. 9 mars 1937
3. T. Terret, Éducation physique et sports de base, in L'éducation physique au xx^e siècle. Approches historique et culturelle. 1999
4. On voit apparaître en 1960 une course de résistance de 1000m pour les garçons au choix avec le lancer de poids.
5. 1^{er} parution en 1957. A ce sujet, voir Y. Fortune, La table Jean Letessier : analyse et interprétation de la genèse d'un outil docimologique en EPS. Mémoire de master 2 recherche. 2007
6. P. Sarremejane, L'EPS depuis 1945. Histoire et théories des méthodes. 2004
7. Programmes d'éducation physique pour les lycées. Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010
8. A. Roger & P. no, Des activités athlétiques à l'École : entre performance et santé, in L'éducation du corps à l'école. Mouvements, normes et pédagogies : 1881-2011. 2012
9. Exemple de l'académie de Grenoble : <http://www.ac-grenoble.fr/eps/spip.php?article404>